Envoyé en préfecture le 04/06/2024
Reçu en préfecture le 04/06/2024
Publié le
ID : 063-216303065-20240603-DEL2024_20SUBEA-DE

DELIBERATION (202-20)
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la récupération des eaux de pluie

L'an deux mille vingt-quatre le trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.
Nombre de Conseillers :
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10
Date de convocation : 30 juin 2024

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD.
Représentés : M.MME Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Marie-Aimée GUILMAN (pouvoir à Pascal BRUHAT).
Absent excusé : M. Jean-Marie BILLY.
Absents : MM. Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.
Secrétaire de séance : M. Patrick BOUDINHON.

Vu la nécessité d'améliorer la gestion de la ressource en eau :
- en permettant la collecte et le stockage de l'eau de pluie pour favoriser le développement d'espaces verts,
- en réduisant la dépendance à l'eau potable des réseaux municipaux pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage de matériel, le lavage de rues, ...
- en réduisant le coût de la consommation d'eau potable utilisée à des fins non potables,

Vu le courrier du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en date du 26 mars 2024, faisant mention de la mise en place d'un dispositif d'aide au financement d'achat de cuves de récupération des eaux pluviales et équipements nécessaires à l'utilisation de ces eaux (filtres, pompes, canalisations, ...),
Vu l'existence d'une citerne enterrée de 5000 litres récupérant les eaux de pluie de la Maison de la Culture et de la Convivialité, chemin des Meuniers, 63800 La Roche-Noire, cuve non équipée d'un système de pompage/filtration réduisant, de ce fait, considérablement le bénéfice de l'eau de pluie récupérée,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du dispositif d'aide au financement d'achat de cuves de récupération des eaux pluviales et équipements nécessaires à l'utilisation de ces eaux pour la fourniture et l'installation d'un système de pompage/filtration des eaux pluviales récupérées de la toiture de la Maison de la Culture et de la Convivialité.
Le montant de la fourniture/installation est estimée à 1 976,71 € HT soit 2 372,05 € TTC,
Le montant de la subvention sollicitée est de 60% du montant HT de la dépense soit 1 186,03 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 10 votants :
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif d'aide au financement d'achat de cuves de récupération des eaux pluviales et équipements,
- diligente Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.
Affiché le 4 juin 2024.
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche Noire, le 4 juin 2024.
Le Maire, Pascal BRUHAT.